

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET ÉTABLI PAR LE COLLEGE COMMUNAL, en application de l'article L 1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

A l'ordinaire ...

DEPENSES

	MB 02/2024	Budget 2025	Différence	Pourcentage
Personnel	6 400 243	6 656 270	256 027	4,00 %
Fonctionnement	3 434 633	3 344 908	-89 725	-2,61 %
Transferts	3 572 339	3 765 650	193 311	5,41 %
Dette	1 595 747	1 636 260	40 513	2,54 %
Prélèvements	905 630	0	-905 630	0,00 %

Personnel : Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation de la cotisation de responsabilisation, de l'indexation des salaires, des évolutions de carrière, de la nouvelle réglementation concernant l'engagement des articles 60 ou encore de l'obligation d'alimenter un fonds de reclassement du personnel auprès de l'INAMI. Deux nouveaux engagements administratifs à la suite de départ à la retraite sont prévus dans le cadre de ce budget 2025 ainsi que deux maîtres spéciaux dans les écoles.

Fonctionnement : Une diminution est observée et ce malgré l'augmentation de plus de 30% des prestations chez Idelux. Des dépenses importantes comme la mise en place des élections ou encore la fête de la libération et le tour des sites ne sont plus reprises en 2025. Cette diminution s'explique également par un travail rigoureux de la part des services pour estimer au plus juste les besoins.

Transferts : L'augmentation des dépenses de transfert s'explique principalement par l'impact des dépenses de personnel et de fonctionnement au sein du CPAS, de la Zone de Police et de la Zone de Secours :
Dotation au CPAS : + 89.385,56 € ;
Dotation à la zone de Secours : + 5.533,41 € ;
Dotation à la zone de Police : + 152.618,52 €.

Dette : Comme lors de l'élaboration de chaque budget, la charge de dette augmente par rapport à la dernière modification budgétaire. Concernant la charge financière, dans les faits, il est certain que tous les projets ne seront pas engagés au 1 janvier, et que la situation pourra dès lors être revue en cours d'année dans le cadre de la modification budgétaire. Cela n'exclut pas un travail de priorisation des projets et d'analyse de l'évolution de la dette à effectuer début 2025.

RECETTES

	MB 02/2024	Budget 2025	Différence	Pourcentage
Prestations	1 342 237	1 392 942	50 705	3,78 %
Transferts	12 606 675	13 683 523	1 076 849	8,54 %
Dette	589 765	257 584	-332 181	-56,32 %
Prélèvements	1 049 866	126 036	-923 830	0,00 %

Prestations : L'augmentation s'explique principalement par la recette des ventes de bois.

Transferts : Malgré une forte diminution de notre dotation communale de 126.036,35 EUR par rapport à ce qui nous avait été annoncé dans un premier courrier en avril, celle-ci est compensée par l'augmentation des recettes d'additionnels, une augmentation des recettes de panneaux d'affichage, de parkings et sur les spectacles.

Dette : Cette diminution s'explique par la non-inscription de la recette provenant des dividendes Enodia d'un montant de 360.680,70 EUR. Une recette liée aux intérêts perçus ou à percevoir chaque trimestre pour les comptes de trésorerie de la Ville suite à une meilleure gestion des placements est quant à elle augmentée.

Analyse détaillée

TABLEAU DE SYNTHESE

Le tableau de synthèse reprend les opérations effectuées en 2024 après la dernière modification budgétaire, à l'exception des dépenses en plus qui ne peuvent y être reprises sauf en cas de prélèvements d'office (cf. circulaire du Gouvernement wallon). On y retrouve donc :

A l'ordinaire :

⇒ en recettes en plus :

Les recettes pour lesquelles les droits constatés sont supérieurs aux crédits prévus en 2024 après la dernière modification budgétaire. Parmi celles-ci, on distingue :

- Taxe additionnelle impôt des personnes physiques
- Vente de Bois de Sciage

⇒ en recettes en moins :

- Compensation travailleurs frontaliers
- Utilisation provision risque et charges
- La redevance pour occupation du domaine public électricité
- Mise à disposition terrains pour activités circuit
- Subside appel Projet Aviq

⇒ en dépenses en plus :

- ONSS - Cotisation de responsabilisation
- Frais administratif retenus/Etat PR IPP

⇒ en dépenses en moins :

- Pollec- Audit soutien mise en place stratégie immobilière
- Subvention FE Hockai
- Subvention FE Francorchamps
- Le prélèvement pour le fonds de réserve extraordinaire
- PCS Equipement Coach action sociale
- PCS Frais de fonctionnement coach action sociale

A l'extraordinaire :

⇒ en recettes en plus :

- Subside photocopieur bibliothèque
- Prélèvement sur fonds de réserve calamités (voirie Blanche Pierre à prendre sur le fonds des calamités et non le PIC 2022-2024)

⇒ en recettes en moins :

- Les moyens de financement liés aux dépenses non réalisées en 2024
- Prélèvement Fonds de réserve extra (écriture demandée par la tutelle compensée par une dépense en plus)
- Prélèvement sur fonds de réserve calamités (voirie Blanche Pierre à prendre sur le fonds des calamités et non le PIC 2022-2024)

⇒ en dépenses en moins :

Les dépenses qui n'ont pas été réalisées sur l'exercice 2024 :

- Les travaux de la salle culturelle
- La démolition de l'ancien bâtiment SPAR
- Isolation-acoustique Hôtel de Ville
- Remplacement de la centrale téléphonique
- Détection alarme incendie locaux ATL
- Achat bande de terrain zone ZAC route de Wanne
- Réfection pont de Neuville
- Les travaux de drainage Pouhon Blanchimont
- Les panneaux photovoltaïques à l'école de Francorchamps
- Un budget participatif
- Le photocopieur du centre culturel
- PIC 2022-2024
- Acquisition terrain fabrique d'église Stavelot
- Photocopieur bibliothèque
- Auteur de projet : rénovation hall des sports
- Prélèvement fonds de réserve extra (écriture demandée par la tutelle compensée par une recette en moins)

EXERCICES ANTERIEURS

⇒ Sont repris en recettes :

- Le boni 2024 du service ordinaire ainsi que celui de l'extraordinaire
- La régularisation des charges locatives relatives à l'année 2024

⇒ Sont repris en dépenses :

- Le crédit prévu pour les non-valeurs de droits constatés non perçus
- La régularisation des charges locatives relatives à l'année 2024
- Un crédit prévu pour le paiement des amendes administratives perçus durant l'année 2024
- Un crédit pour récompenser le ou les meilleurs mérites sportifs de l'année 2024
- Les différents crédits manquants en 2024

RECETTES DE L'EXERCICE PROPRE

009 - Recettes générales

- 000/106-01 "Notes de crédits et ristournes du service ordinaire" : inscription d'un crédit de base	5 000,00 €
- 000/264-01 "Intérêts créditeurs Belfius" : suite à une analyse sur la gestion des placements futurs	75 000,00 €
- 00010/466-48 "Compensation travailleurs frontaliers" : recettes non fiscales découlant de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg, dont le détail figure dans le courrier du SPF Finances du 14/10/24	152 492,16 €
- 00024/998-01 "Utilisation provision pour risque et charge" : en prévision de l'attribution du marché lié à la mise en place de la stratégie immobilière, suite à l'article 00024/122-02/24 eng 25 192,20 € soit 14,44% d'utilisation dépense, report du même écart en recette	126 036,35 €
- 00025/465-02 "Subvention aide à l'emploi" : aides à la promotion de l'emploi et réductions des cotisations patronales sur base du montant 2024. A priori, pas d'indexation en 2025	903 526,84 €

029 Fonds

- 021/466-01 "Dotation principale du fonds des communes" : le crédit a été estimé suivant courrier du SPW du 26/11/2024	2 285 974,57 €
- 02510/466-09 "Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier" : correspond au montant qui nous a été communiqué dans le courrier du SPW du 26/11/24	26 292,78 €

049 Impôts et redevances

- Les différentes taxes et redevances ont été réévaluées de manière générale soit sur base des derniers enrôlements et facturiers, soit sur base de la situation comptable de l'article afin de correspondre au mieux à la réalité ou de conserver les crédits inscrits habituellement :	
- au 040/361-04 "Redevance sur la délivrance de documents administratifs": lié à l'article de dépense 10401/123-02 - y compris les permis de conduire	50 000,00 €
- au 040/363-03 "Taxe enlèvement des immondices"	829 000,00 €
- au 040/364-03 "Taxe sur la force motrice"	8 068,36 €
- au 040/364-12 "Taxe sur les débits de boissons"	6 800,00 €
- au 040/364-26 "Taxe de séjour"	260 000,00 €

- au 040/364-27 "Taxe sur les terrains de camping"	17 400,00 €
- au 040/365-01 "Taxe sur les spectacles"	660 000,00 €
- au 040/365-08 "Taxe sur la mise à l'eau d'embarcations"	9 960,00 €
- au 040/366-07 "Redevance sur les parkings"	300 000,00 €
- au 040/367-13 "Taxe sur les secondes résidences"	160 000,00 €
- au 040/367-15 "Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés"	35 000,00 €
- au 040/367-18 "Taxe sur les piscines privées"	7 120,00 €
- au 04001/364-23 "Taxe sur les panneaux d'affichages"	1 300 000,00 €
- au 04001/364-24 "Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires"	24 000,00 €
- Du côté des additionnels communaux, notons les modifications suivantes :	
- au 040/371-01 "Taxe additionnelle précompte immobilier" : sur base courrier SPW du 31/10/24	2 470 270,58 €
- au 040/372-01 "Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques" : sur base courrier SPW du 14/10/24	2 732 959,62 €
- au 040/373-01 "Taxe additionnelle sur les véhicules automobiles" : sur base courrier SPW du 28/11/24	132 809,95 €
- 04020/465-48 "Plan Marshall - complément régional" : correspond au montant communiqué dans le courrier du SPW du 26/11/24	58 519,85 €
- 04030/465-48 "Centimes additionnels du précompte immobilier Natura 2000" : correspond au dernier montant perçu	1 263,19 €
<u>123 Administration générale</u>	
- 100/380-03 "Amendes administratives" : on augmente le crédit prévu habituellement suite à la mise en place d'une meilleure collaboration avec la Province	8 000,00 €
- 104/161-01 "Renseignements urbanistiques" : correspond à la situation comptable des derniers exercices	20 000,00 €
- 104/161-06 "Récupération frais de poursuites et de procédures" : on conserve le crédit prévu sur base de la comptabilité	2 500,00 €
- 104/161-48 "Redevances diverses" : reprend le crédit habituel	2 500,00 €
- 10401/465-02 "Subside conseiller en aménagement du territoire" : montant plafonné	22 000,00 €
- 121/161-06 "Dépens et indemnités de recouvrement des taxes et redevances" : maintien de la recette en fonction de la situation comptable de l'article	2 500,00 €

129 Patrimoine privé

- | | |
|--|---------------------|
| - 124/161-48 "Parking Abbaye" : estimation faite en fonction des recettes comptabilisées actuellement | 2 000,00 € |
| - 124/163-01 "Location de patrimoine privé" : tient compte des locations habituelles ainsi que des loyers pour la mise à disposition des emplacements dans l'ancien bâtiment d'EGC | 102 719,72 € |
| - 12402/163-01 "Location de patrimoine antennes GSM" : maintien du crédit 2024 | 23 211,00 € |

369 Pompiers

- | | |
|---|--------------------|
| - 351/163-01 "Location patrimoine arsenal" : l'indexation du loyer de l'arsenal des pompiers prévue chaque année permet l'adaptation de la recette sur base du budget de la Zone de Secours | 43 000,00 € |
|---|--------------------|

399 Justice - Police

- | | |
|--|-------------------|
| - 334/465-01 "Subside de l'autorité supérieure pour la stérilisation des chats" : révision du montant de la subvention principale accessible à toutes les communes et fixé suivant le nombre d'habitants | 5 000,00 € |
|--|-------------------|

599 Commerce - Industrie

- | | |
|---|---------------------|
| - C'est sur base des dernières notifications reçues pour les redevances d'occupation du domaine public ainsi que pour les dividendes que les différents crédits s'y rapportant ont été inscrits : | |
| - au 551/161-05 "Redevance occ. dom. public gaz" (RESA) : courrier Resa du 26/06/24 | 9 529,66 € |
| - au 551/272-01 "Dividende ALG" (ENODIA) : courrier du 21/08/24 | 5 552,89 € |
| - au 552/161-05 "Redevance occ. dom. public électricité" (RESA et ELIA) : courrier du 19/11/24 et 11/10/24 | 134 688,59 € |
| - au 552/272-01 "Dividende intercommunale électricité" (ENODIA) : courrier du 21/08/24 | 172 031,37 € |

699 Agriculture

- | | |
|--|---------------------|
| - 640/161-48 "Indemnités d'ajournement des délais d'exploitation" : montant basé sur la compta | 3 500,00 € |
| - 64001/161-12 "Vente de bois de sciage" : recette adaptée sur base des prévisions connues actuellement | 550 000,00 € |
| - En ce qui concerne les autres articles liés aux ventes de bois, vu les dernières années, nous préférons les diminuer : | |
| - au 64002/161-12 : "Vente de bois de chauffage" | 12 000,00 € |
| - au 64003/161-12 : "Vente de bois chablis et scolytes" | 4 000,00 € |

- 651/161-03 "Location de chasses" : reprend l'ensemble des locations en prévoyant une indexation de 2%	57 997,32 €
- 651/161-48 "Récupération du précompte mobilier des locations de chasses" : est liée à la recette des locations de chasses. Une dépense équivalente est reprise au 651/128-10	20 469,65 €

729 Enseignement gardien et primaire

- 703/161-04 "Inscriptions stages extra-scolaires" : adaptation de la recette sur base des prévisions du service	20 000,00 €
- 703/485-02 "Contribution ONE dans les frais de personnel de l'AES" : pour la fonction 1/2 ETP ATL et 1/2 ETP AES	36 481,00 €
- 722/463-01 "Subvention de l'Etat dans les dépenses de fonctionnement de l'enseignement" : adaptée suivant le nombre d'élèves	137 692,46 €
- 722/465-02 "Subvention d'aide aux directions des écoles" : suite courrier FWB du 21/10/24	21 979,20 €
- 722/485-02 "Garderie de midi" : crédit basé sur la compta	2 850,00 €
- 72201/463-01 "Subvention de l'Etat dans les dépenses de fonctionnement "gratuité" de l'enseignement" : maintien d'un crédit à cet article qui permet une meilleure gestion des dépenses liées à cette subvention et qui font l'objet d'une inscription équivalente au 72204/124-02	5 952,00 €
- 72201/465-02 "Subvention Conseiller en prévention" : adapté suivant le dernier montant perçu	2 601,00 €

767 Bibliothèques publiques

- 767/161-04 "Abonnements + droits d'auteurs lecteurs" : crédit conservé par rapport au budget 2024	900,00 €
- Les subventions octroyées par la Fédération Wallonie Bruxelles ont été réinscrites sur base des montants connus et/ou indexés :	
- 767/465-01 "Réseau subv. FWB fonctionnement"	47 500,00 €
- 76701/465-02 "Subv. FWB rémunération"	47 500,00 €
- 767/485-01 "Subvention Province bibliothèque" : inscription du crédit perçu habituellement pour cette subvention	4 950,00 €

789 Education populaire et Arts

- 764/164-01 "Mise à disposition de terrains nécessaires aux activités du circuit" : maintien du crédit en attendant de pouvoir calculer l'indexation prévue en 2025. Celui-ci sera adapté en MB	151 349,81 €
- 764/366-48 "Redevance occupation du domaine public lors des F1" : inscription du crédit habituel concernant Blanchimont	8 500,00 €
- 764/870-01 "Remboursement prêt RCS Stavelotain" : il s'agit de l'avant-dernière tranche du prêt qui doit nous être remboursé sur 5 ans	2 500,00 €
- 76401/164-01 "Bail emphytéotique circuit" : aucun changement à prévoir sans certitude que la nouvelle tribune sera réalisée	21 060,60 €
- 765/163-01 "RCA bail emphytéotique" : aucun changement prévu pour cette recette suivant les estimations du plan financier de la RCA	31 000,00 €

849 Aide sociale et familiale

- 84010/465-48 "Subvention plan cohésion social" : sans nouvelle information, maintien du crédit sur base du courrier du SPW daté du 22 février 2022. Celui-ci permet de compenser partiellement les frais de personnel ainsi que les frais de fonctionnement qui sont repris en détail au niveau des dépenses	26 364,88 €
- 84010/466-01 "Contribution de l'autorité supérieure dans les frais de fonctionnement" : nous pouvons également réinscrire la recette liée à la programmation de l'opération été solidaire	2 240,00 €
- 84011/485-48 "Subsides Article 20" : crédit maintenu mais cette recette doit être rétrocédée à une ou plusieurs associations partenaires, il s'agit donc d'une opération blanche puisqu'un montant identique est repris sur un article de dépenses	3 304,55 €
- 849/161-01 "Recettes crèche" : facturation des frais de garderie calculés sur base des revenus des parents	135 000,00 €
- 849/465-02 "Subvention ONE personnel crèche" : comprend l'intervention dans les frais de personnel ainsi que le subside de renforcement	348 874,04 €
- 84901/161-48 "Intervention ONE frais honoraires médecin" : cette recette est maintenue au montant porté au budget 2024 en adaptant également l'article de dépense correspondant	3 700,00 €
- 84901/465-01 "Subside non-marchand phase 4" : subside récurrent dont le crédit reste inchangé	3 700,00 €

- 84901/465-02 "Subside ONE accord intersectoriel" : il s'agit également d'un subside récurrent annuel dont le crédit correspond au dernier montant perçu	1 237,40 €
- 84901/465-48 "Subside ONE projet ACTE" : il s'agit également d'un subside récurrent dont une dépense équivalente est prévue au 84901/124-02	4 375,00 €
<u>879 Cimetières - Protection de l'environnement</u>	
- 878/161-05 "Concessions au cimetière" : adaptation suivant la compta	12 000,00 €
- 87901/465-48 "Opération distribution plants d'arbres" : dossier déposé	2 496,00 €
- 87902/465-48 "Bewapp - Gestion des déchets" : dossier déposé	5 000,00 €
<u>939 Logement - Urbanisme</u>	
- 93001/465-02 "Subside conseiller rénovation urbaine" : permet l'engagement et le maintien d'un conseiller en rénovation urbaine qui sera affecté aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion de l'opération de rénovation urbaine	25 000,00 €
- 93002/163-01 "Location esplanade" : contrat d'occupation se terminant le 15/11/25	1 825,00 €

DEPENSES DE L'EXERCICE PROPRE

Toutes les dépenses relatives à la dette tiennent compte de la charge préexistante reprise dans les documents Belfius et ING ainsi que des annuités relatives aux emprunts qu'il est prévu de conclure en 2025. Cela vise donc, d'une part, les emprunts prévus en 2024 mais non contractés à ce jour et d'autre part, les emprunts nécessaires au financement de l'extraordinaire 2025. Conformément à la circulaire ministérielle, cette charge correspond à 3 mois d'intérêts pour les investissements subsidiés et à 6 mois pour les autres.

En matière de personnel, l'évaluation des crédits peut tenir compte de l'effectif prévisible pour l'année budgétaire, des évolutions de carrière et des mouvements naturels de personnel (mises à la retraite, démissions, ...). D'autres adaptations ont été envisagées suite :

- à la simulation du SFP pour la cotisation de responsabilisation,
- aux prévisions pour la cotisation du 2ème pilier de pension,
- à la mise à la retraite de certains membres du personnel et mandataires,
- au remplacement des membres du personnel (pensionnés ou démissions).

A noter également, le maintien des articles de non-valeurs de droits constatés non perçus aux exercices antérieurs, dans la mesure où cette méthode est tolérée par l'organe de tutelle.

009 Dépenses générales

- 000/124-02 "Fonctionnement commissions communales" : crédit mis à disposition de l'ensemble des commissions communales	8 000,00 €
- 00024/122-02 "POLLEC - Audit soutien mise en place stratégie immobilière" : report également de la dépense financée principalement par la provision pour risques et charges mentionnée en recettes (car subside perçu en 2022 et provisionné)	149 294,28 €
- 00024/124-02 "POLLEC - Fonctionnement et sensibilisation" : permet de disposer des fonds nécessaires pour une année complète	6 000,00 €
- 000/128-10 "Précompte mobilier sur intérêt Belfius" : suite analyse sur la gestion des placements futurs (voir recette)	25 000,00 €

059 Assurances

- 050/117-01 "Assurances accidents du travail"	60 000,00 €
- 050/124-08 "Assurances diverses (RC, vol, mobilier, ...)"	22 000,00 €
- 050/125-08 "Assurances biens immobiliers"	19 500,00 €
- 050/127-08 "Assurances véhicules déplacements"	900,00 €

069 Prélèvements

- 060/954-01 "Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire" : nous prévoyons, à présent, un prélèvement en fonction du montant inscrit pour les ventes de bois de sciage (10% de la recette) ainsi qu'un montant de 500.000 EUR	550 000,00 €
- 060/955-01 "Prélèvement pour le fonds de réserve extraordinaire" : reprend le montant nécessaire pour financer divers projets repris au tableau des voies et moyens y compris les travaux de la salle culturelle	1 200 000,00 €

123 Administration générale

- 104/121-01 "Frais de déplacements et de séjour du personnel communal" : crédit maintenu sur base de la comptabilité	2 850,00 €
- 104/122-06 "Remboursement des charges du personnel détachés dans la commune" : nouvelle réglementation. Correspond à l'engagement de trois Article 60 du CPAS Le crédit sera modifié à la modification budgétaire	4 377,60 €
- 104/123-02 "Frais de bureau" : crédit maintenu	12 000,00 €
- 104/123-07 "Frais de correspondance" : augmentation liée au prix de la timbreuse	45 500,00 €

- 104/123-13 "Frais de gestion du parc informatique" : la situation de cet article doit faire l'objet d'une analyse approfondie en cours d'année afin de limiter les augmentations	158 000,00 €
- 104/123-14 "Prestations service public médecine du travail" : crédit maintenu à celui de 2024	20 000,00 €
- 104/123-15 " Frais de poursuites et procédure" : crédit maintenu	20 000,00 €
- 104/123-19 "Achat livres, documentation et abonnements" : augmentation suite à l'abonnement supplémentaire DG connect	12 000,00 €
- 104/125-06 "Prestations de tiers pour les bâtiments" : crédit augmenté suite à l'achat de divers équipement sol, une clôture et les châssis de l'ATL	25 000,00 €
- 121/123-48 "Frais administratifs retenus par l'Etat pour l'IPP" : revu à la hausse sur base du courrier du SPF Finances du 14/10/24	26 629,52 €
<u>129 Patrimoine privé</u>	
- 124/122-01 "Honoraires, frais d'actes, d'expertises et de mesurages" : diminution du crédit par rapport aux frais de mesurage prévus	3 000,00 €
- 124/125-10 "Impôts et taxes sur les biens immobiliers" : inscription d'un crédit sur base des derniers avertissements extraits de rôle reçus durant l'exercice précédent	108 000,00 €
<u>139 Services généraux</u>	
- 131/113-48 "Fonds pension des mandataires" : adapté suivant la convention de fonds collectifs	127 588,00 €
- 131/435-01 "Fonds retour au travail Inami" : nouvelle réglementation obligatoire sur le reclassement du personnel. Sur base de 4 agents	7 200,00 €
- 13110/113-21 " Cotisation de responsabilisation" : suite à un courriel 13/11/24 de l'ONSS : base cotisation responsabilisation 2023 avant réduction 2ème pilier de pension multiplié par un coefficient de 133 % = 368 335,23 - correspond aux avances qui impactent l'exercice propre et non la régularisation qui sera à payer en 2026	368 335,23 €
<u>369 Pompiers</u>	
- 351/435-01 "Dotation zone de secours" : augmentation suivant budget de la zone de secours	300 984,56 €

399 Justice - Police

- 330/435-01 "Dotation zone de police" : forte augmentation suivant budget de la zone de police **831 224,67 €**

499 Communication - Voiries - Cours d'eau

- 421/124-02 "Fournitures techniques et équipement des ouvriers" : sur base de la compta **29 000,00 €**
- 421/124-05 "Vêtements de travail du personnel (fournitures/entretien/location)" : nous conservons également le montant inscrit en général lors de la préparation budgétaire **12 000,00 €**
- 421/124-06 "Prestations de tiers horodateurs" : crédit maintenu **18 000,00 €**
- 421/127-02 "Fonctionnement véhicules de voirie" : maintien du montant prévu **55 000,00 €**
- 421/127-08 "Assurance véhicules" : augmentation suite à l'achat du camion tribenne **27 000,00 €**
- 421/140-02 "Fournitures de matériaux de voirie" : sur base de la compta **125 000,00 €**
- 421/140-06 "Prestations de tiers pour la voirie" : crédit maintenu **90 000,00 €**
- 423/140-02 "Matériaux de signalisation" : maintien du crédit sur base des exercices précédents **18 000,00 €**
- 423/140-06 "Signalisation par les tiers" : crédit maintenu en cas de renfort éventuel **10 000,00 €**

599 Commerce - Industrie

- 511/123-48 "Cotisation SPI" : montant revu sur base du courrier du SPI du 07/11/24 **10 906,50 €**
- 562/322-01 "Propagande : Subsidés indirects divers : pas de journée riverain actuellement prévue - crédit pour éventuelle aide **2 500,00 €**
- 56209/123-02 "Vedia" : suivant les conditions reprises dans la convention de partenariat avec Vedia (calcul sur le nombre d'habitants) **20 365,00 €**

699 Agriculture

- 640/123-02 "Frais de vente coupe de bois" : sur base de la compta	3 300,00 €
- 640/140-06 "Routes, chemins, coupe-feu par les tiers" : légère augmentation suivant compta	29 000,00 €
- 651/128-10 "Précompte mobilier des chasses" : comme mentionné en recettes, inscription d'un crédit équivalent pour la dépense relative au précompte mobilier des chasses	20 469,65 €

729 Enseignement gardien et primaire

- 703/124-48 "Autres équipements" : besoins éventuels de mobilier ou autres pour l'Accueil Extra-scolaire, crédit maintenu à celui de 2024	500,00 €
- 70301/124-02 "Fonctionnement Accueil Extra-scolaire" : diminution du crédit sur base de la compta	7 800,00 €
- 722/123-02 "Fournitures administratives écoles" : pas de changement pour cet article de dépenses par rapport à 2024	7 000,00 €
- 722/123-20 "Location module école de Hockai" : le crédit est légèrement revu à la hausse	15 000,00 €
- 722/124-22 "Frais de voyages scolaires, excursions, classes de plein air" : des classes de dépaysement seront organisées ce qui justifie le maintien de ce crédit	53 500,00 €
- 722/125-02 "Entretien des bâtiments scolaires" : crédit diminué suite aux dernières interventions	5 000,00 €
- 722/125-06 "Prestations de tiers pour bâtiments" : inscription du même montant à revoir en cours d'année	14 000,00 €
- 72204/124-02 "Fournitures scolaires primaire" : cette dépense correspond au montant du subside gratuité mentionné plus haut au niveau des recettes	5 952,00 €

739 Enseignement secondaire, artistique et technique

- 734/121-01 "Académie déplacements" : article maintenu	2 000,00 €
- 734/124-02 "Académie fonctionnement" : article diminué suivant compta	2 000,00 €
- 73401/124-02 "Académie arts Rene Defossez" : augmentation du crédit suite à l'augmentation des matériaux et des fournitures	1 500,00 €

767 Bibliothèques publiques

- 767/124-02 "Equipement livres" : diminution du crédit en regard de l'actuelle collection	20 000,00 €
- 767/125-06 "Prestations de tiers" : maintien du crédit de 2024	3 000,00 €
- 76707/124-02 "Réseau fonctionnement bibliothèque" : dépenses liées à la subvention octroyée par la FWB	23 750,00 €
- 76709/124-48 "Réseau droit d'auteur" : frais prévus sur base des dernières factures reçues de Repobel	6 500,00 €

789 Education populaire et Arts

- 761/121-48 "Conseil communal des enfants" : sur base de la compta	150,00 €
- 761/124-02 "Projet collectif jeunesse" : crédit diminué mais repris sous forme d'une subvention pour aide à l'after exam	4 000,00 €
- 764/126-01 "Location des locaux" : concerne les frais d'occupation des locaux du Collège Saint-Remacle pour différentes activités sportives	6 750,00 €
- 76401/124-02 "Fonctionnement service sport" : maintien d'un crédit de base à la baisse, sur base des dépenses des années précédentes, afin de pouvoir prendre en charge certains frais	500,00 €
- 765/140-06 "Prestations de tiers pour l'entretien de l'extratrail" : pas de changement prévu depuis le renouvellement de la convention	2 010,00 €
- 765/321-01 "RCA - subside lié au prix" : maintien du crédit. Ce montant devra toutefois être confirmé en cours d'année	150 000,00 €
- 766/124-02 "Fournitures parcs publics et plantations" : inscription du crédit habituel	38 000,00 €
- 766/140-06 "entretien cours d'eau, parcs et jardin" : crédit maintenu pour l'intervention de tiers en cas de nécessité	25 000,00 €
- 776/124-02 "Fonctionnement EPN" : augmentation du crédit car le subside obtenu en 2024 ne concernait que les dépenses de personnel	2 500,00 €
- 776/124-48 "Equipement EPN" : diminution selon le besoin	3 000,00 €

799 Cultes

- Les dotations des Fabriques d'Eglises sont attribuées en tenant compte de leurs budgets respectifs :

- FE Stavelot (79001/435-01)
- FE Francorchamps (79002/435-01)
- FE Hockai (79003/435-01)
- FE Francheville (79004/435-01)

88 066,44 €
25 581,15 €
4 782,42 €
3 393,28 €

839 Sécurité - Assistance Sociale

- 825/331-01 "Prime de naissances" : on conserve le crédit inscrit pour 2023 et 2024
- 831/435-01 "Subvention de fonctionnement CPAS" : montant adapté en fonction du budget du CPAS

6 000,00 €
2 058 663,64 €

849 Aide sociale et familiale

- Ci-dessous quelques articles de dépenses de fonctionnement liés au plan de cohésion sociale :

- 84010/123-11 "PCS Téléphone"
- 84010/124-02 "PCS frais de fonctionnement"
- 84010/124-48 "Frais fonctionnement plan cohésion sociale"
- 84010/332-01 "PCS Achat billets article 27"
- 84011/332-02 "PCS Transfert financier" lié à l'article de recettes 84010/485-48

200,00 €
5 750,00 €
500,00 €
400,00 €
3 304,55 €

- 849/122-03 "Honoraires médecins crèche" : on conserve le crédit avec une recette équivalente inscrite au 84901/161-48
- 849/124-02 "Fonctionnement crèche" : crédit maintenu par rapport 2024
- 84901/124-02 "Projet Acte" : accueil en transition écologique. Lié au subside octroyé par l'ONE repris en recettes au 84901/465-48 suite à un appel à projets

3 500,00 €
27 000,00 €
4 375,00 €

876 Désinfection - Nettoyage - Immondices

- 876/124-02 "Fonctionnement immondices" : la prévision au niveau des acomptes qui seront versés à Idelux pour 2025 ainsi que les estimations faites pour l'achat de conteneurs et de rouleaux de sacs PMC nécessitent une adaptation de l'article de plus de 30%

873 000,00 €

879 Cimetières - Protection de l'environnement

- 878/124-06 "Prestations de tiers cimetière" : augmentation suite à la prévision de travaux sur les égouts	5 500,00 €
- 879/124-06 "Certification bâtiments publics" : réalisation des audits des différents bâtiments communaux, augmentation du crédit suite à l'augmentation des tâches	15 000,00 €
- 87901/124-02 "Biodiversité: plants d'arbres" : dossier déposé en attente d'un subside (voir recette)	2 496,00 €
- 87901/124-06 "Destruction de nids de frelons asiatiques" : maintien du crédit	2 500,00 €
- 87902/124-02 "Bewapp : Gestion des déchets : dossier déposé en attente d'un subside (voir recette)	5 000,00 €

939 Logement - Urbanisme

- 922/331-01 "Primes à la restauration" : crédit qui équivaut à 5 demandes	4 000,00 €
- 930/124-02 "Frais aménagement du territoire" : service urbanisme demande de permis	1 000,00 €
- 930/332-01 "Participation Projet GAL" : fin prévue en 2027	4 250,00 €
- 93001/331-01 "Prime isolation + audit" : diminution en fonction des demandes	8 500,00 €

RESULTAT DE L'ORDINAIRE

Exercice propre	
Recettes ordinaires	15 460 085,87 €
Dépenses ordinaires	15 403 088,04 €
Soit un excédent à l'exercice propre de	56 997,83 €
Exercice antérieur	
Excédents de l'exercice antérieur	1 911 063,71 €
Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire	0,00 €
Prélèvements pour le fonds de réserve ordinaire	550 000,00 €
Prélèvements pour le fonds de réserve extraordinaire	1 200 000,00 €
Boni	218 061,54 €

A l'extraordinaire

Aux exercices antérieurs, on retrouve un crédit supplémentaire pour :

Travaux curage des étangs

Rénovation énergétique PRR Chefosse

Marre de Francheville (honoraire avocat) - Subsidiable 100%

Marre de Francheville (travaux)- subsidiable 100%

150 000,00 €

108 517,42 €

1 500,00 €

5 000,00 €

A l'exercice propre :

Les initiatives inscrites à cet exercice sont :

- Isolation + acoustique 3ème étage Hôtel de Ville

- Remplacement central téléphonique

- Achat bande terrain zone ZAC Route de Wanne

- Subside exceptionnel FC Ster pour rénovation infrastructure

- Travaux drainage pouhon Blanchimont

- Détection alarme incendie Justice de Paix + Ecole des devoirs

- Entretien extraordinaire des égouts

- Achat matériel prévention inondations (PGR)

- Installation éclairage long bief Amblève

- Achat tracteur tondeuse

- Prêt FC Ster

- Horodateurs Francorchamps

- Achat véhicule signalisation (remplacement BEZ456)

- Achat chaise évacuation pour l'école de Francorchamps en vue de la réception définitive du marché

- PRR végétalisation des écoles - Subsidiable 100%

- Photocopieurs Population, Finances et secrétariat

- Acquisition terrain Fabrique d'Eglise Stavelot

- Installation panneaux photovoltaïques école Francorchamps

- Salle culturelle - Travaux dont le subside s'élève à 1 318 000 €

- Entretien extraordinaire voiries - Inondation

- Achat/remplacement de matériel informatique (augmentation suite remplacement obligatoire logiciel service population)

- Entretien extraordinaire de voiries communales

- Travaux forestiers - Elagage et nettoyage

- Travaux forestiers - Boisement

30 000,00 €

25 000,00 €

15 000,00 €

66 000,00 €

40 000,00 €

15 000,00 €

50 000,00 €

151 000,00 €

12 000,00 €

30 000,00 €

30 000,00 €

25 000,00 €

40 000,00 €

4 000,00 €

74 443,00 €

12 000,00 €

12 000,00 €

33 300,00 €

5 409 108,29 €

2 500 000,00 €

15 000,00 €

350 000,00 €

34 000,00 €

35 000,00 €

- Droit de tirage - yes We plant - subsidiable 100%
- Photocopieur centre culturel - subsidiable 100%
- Schéma de développement communal global (rapport d'incidence sur l'environnement et guide communal d'urbanisme compris) - subside 72.000 EUR
- Projet rénovation urbaine : Fiche Pato
- Budget participatif

32 314,00 €
6 040,00 €
230 000,00 €
8 470,00 €
30 000,00 €

La Région Wallonne souhaite aider les communes dans leur mission de salubrité publique sur le territoire. A cet égard, elle propose aux communes d'adhérer à un nouveau système de financement mis en place par la signature d'un contrat d'agglomération. Budgétairement, la commune rembourse sa dette vis-à-vis de son intercommunale par l'intermédiaire de la libération d'une partie de ses parts sur une période de 20 ans selon un échéancier convenu avec l'organisation d'épuration.

83 103,38 €

Les moyens de financement se répartissent comme suit :

EMPRUNTS	41,14%
SUBSIDES	15,56%
FONDS PROPRES	43,30%

RESULTAT DE L'EXTRAORDINAIRE

Exercice propre	
Recettes extraordinaires	5 573 905,29 €
Dépenses extraordinaires	9 397 778,67 €
Soit un déficit à l'exercice propre de	-3 823 873,38 €
Exercice antérieur	
Excédents de l'exercice antérieur	0,00 €
Prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire	4 184 511,58 €
Prélèvements pour le fonds de réserve extraordinaire	360 638,20 €
Boni	0,00 €

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

S. LAKAILLE.

F. LEGROS.